

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: Et à huit jours pour le débat sur l'Adresse.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: La durée des débats sur les motions de subsides peut également être limitée.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: Et nous avons limité la période des questions à 40 minutes.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: Nous avons limité le temps consacré aux mesures d'initiative parlementaire.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: Il est évident, monsieur l'Orateur, que l'opposition accepte en principe la limitation du nombre d'heures.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: S'ils étaient conséquents et logiques, ils accepteraient cet article et le principe de la limitation.

M. Lewis: C'est là un *non sequitur* classique.

M. Allmand: Nous avons fixé le temps de parole des députés à 40 minutes.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: Les partis de l'opposition ont accepté en principe les articles 75A et 75B.

Des voix: D'un commun accord.

M. Allmand: De toute évidence, l'opposition accepte le principe de la limitation du temps de parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'un commun accord.

M. Allmand: Si l'article 75B avait été en vigueur pendant la législature précédente où le parti libéral était en minorité, son alliance avec le Ralliement créditiste et le parti du Crédit social en aurait fait une majorité qui aurait pu fixer la durée des débats contre le gré des conservateurs et néo-démocrates. Ces deux partis de l'opposition auraient pu s'allier au gouvernement contre environ 90 conservateurs et 22 ou 23 néo-démocrates. Au cours de la précédente législature, cette règle aurait signifié que la clôture aurait été imposée à un peu plus de 100 députés. Ils acceptent cette

[M. Allmand.]

situation selon l'article 75B, mais refusent d'accepter un autre article 75c par lequel on pourrait imposer la clôture à un nombre plus restreint de personnes au Parlement. A mon avis, monsieur l'Orateur, ils ne sont pas logiques avec eux-mêmes. Les garanties sont nombreuses pour l'opposition.

● (11.40 p.m.)

M. Lewis: Répétez ça. Nous ne vous avons pas tout à fait compris.

M. Allmand: Il n'est pas très facile de me comprendre. Il y a bien d'autres choses simples que vous ne parvenez pas à comprendre dans ce débat.

M. Baldwin: Le député me permettrait-il une question?

M. Allmand: J'ai déjà répondu à deux ou trois questions provenant de ce côté-là de la Chambre. Elles ne valaient pas cher.

M. Baldwin: Le député répondrait-il à une question?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, je vous prie.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je tiens à mentionner de nouveau certaines garanties prévues dans la constitution du pays. Certaines règles de la Chambre protègent l'opposition contre le régime autocratique, la dictature et tout ce qu'elle représente. Je l'ai déjà dit, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique garantit des élections tous les cinq ans.

Les articles 75A, 75B et 75c ne peuvent être appliqués qu'à une seule étape d'un bill à la fois. Cela veut dire qu'après avoir fixé un délai aux termes de l'article 75c, lorsque le public aura eu la chance de suivre le débat à la deuxième lecture ou à l'étape du comité, la presse et le public aussi peut-être pourront alors réagir. On fixera alors un délai pour l'étape suivante. Cela représente une protection, une garantie réelle pour l'opposition. Nous ne pouvons fixer la durée du débat que pour une étape à la fois.

Comme le premier ministre l'a signalé, l'opposition dispose de 28 jours. Ajoutons à cela les pouvoirs réels d'une presse libre au Canada. J'aimerais vous lire ici une lettre sur cette question que j'ai reçue cet après-midi d'un étudiant de ma circonscription:

Monsieur Allmand,

J'appuie pleinement l'attitude du gouvernement sur la procédure parlementaire et la mise en œuvre immédiate de l'article 75c, ainsi que des articles 75A et 75B.

M. Trudeau a bien saisi l'opinion du public canadien, qui commence à trouver que le Parlement n'a plus sa raison d'être... qu'on y parle